

Zeitschrift: Pro Senectute : schweizerische Zeitschrift für Altersfürsorge, Alterspflege und Altersversicherung

Herausgeber: Schweizerische Stiftung Für das Alter

Band: 32 (1954)

Heft: 4

Artikel: L'aide aux vieillards à domicile

Autor: Irmay, A.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-723330>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

du travail chez l'ouvrier ou l'employé qui n'a pas de violon d'Ingres et qui va s'ennuyer dans la solitude.

Et enfin, le drame matériel qui vient de ce que l'AVS est fondée sur des moyennes et n'assurera jamais que des minima à ceux qui n'ont rien pu mettre de côté et qui n'ont pas de proches parents pour les aider. Surtout dans les cantons qui n'ont pas d'aide complémentaire pour la vieillesse.

Certes, notre pays a fait beaucoup depuis six ans. Mais, j'évoque encore devant vous, suprême épouvantail, le spectre de la misère chez le vieillard. N'y a-t-il pas là une des plus criantes inégalités de notre condition humaine? Deux hommes de 40 ans, l'un avec des rentes à côté de son traitement, l'autre avec son seul salaire, ne sont pas très loin l'un de l'autre. Mais deux vieillards! L'un, les pieds au chaud dans un logis confortable, l'autre, qui compte ses sous pour quelques bûches dans un local froid!

Tout ceci, Mesdames et Messieurs, pour vous dire que l'AVS n'a pas diminué votre œuvre et que les autorités sont conscientes de la grandeur de votre mission.

A certains égards votre œuvre ne fait que commencer.

A tout ce que vous faites et qui est énuméré dans votre rapport sur l'an 1953, séniculture, les «Härtefälle», ces cruels, vieillards isolés, vieillards étrangers, appuis aux asiles, etc., on peut concevoir encore un élargissement, un approfondissement, une étude et des réalisations toujours plus poussées dans le domaine du soutien individuel de la vieillesse, de l'éducation de l'opinion publique dans ce domaine.

C'est dans ces sentiments que je tiens à dire ma reconnaissance à tous ceux qui sont ici, mon respect pour leur travail, mes vœux de succès pour leur activité future.

La séance est ouverte.

L'aide aux vieillards à domicile

*Exposé présenté à l'assemblée des délégués de Pro Senectute
le 11 octobre 1954 à Lausanne*

(abrégé)

Comme il a fallu envisager un moyen de venir en aide à la mère de famille malade ou surmenée, il est nécessaire d'examiner de quelle façon la société peut apporter sa collaboration aux per-

sonnes âgées qui ne sont plus à même de suffire à leurs tâches domestiques.

Pour éviter toute confusion, il faut relever d'emblée qu'il y a deux aspects d'aide aux vieillards à domicile. Le premier concerne les vieillards atteints légèrement d'une maladie curable pour lesquels il s'agit d'éviter l'hospitalisation, ou les vieillards sortant de l'hôpital et pouvant revenir chez eux plus tôt car ils y trouvent des soins et une surveillance médicale. C'est donc une aide temporaire. Le second aspect revêt un caractère permanent et concerne les vieillards valides, pouvant encore vaquer à leur petit ménage, mais qu'il s'agit d'aider pour les nettoyages, les achats, éventuellement l'entretien du linge. Nous estimons que dès le moment où leur état de santé ne leur permet plus de garder une certaine indépendance et qu'ils requièrent une aide en permanence, cela pose la question du placement dans un home. Nous reviendrons plus tard sur les possibilités de répondre à ces besoins différents.

L'aide familiale créée dans plusieurs pays au début de ce siècle joue dans les familles le rôle de «maman secours». Lorsque, par suite de circonstances diverses, la mère n'est plus à même de remplir sa tâche, l'aide familiale la décharge d'une partie de ses travaux et même la remplace au besoin. Elle s'occupe du ménage et des enfants, prépare les repas, fait les achats, entretient le linge et les vêtements et donne les soins courants aux malades. L'aide familiale, si elle a une tâche essentiellement ménagère, n'est cependant pas une femme de ménage ou une employée de maison. Elle exerce aussi dans les familles une activité éducative et morale par son influence sur les enfants et l'épouse dans les foyers déficients. Si, à l'origine, les services d'aides familiales se préoccupaient avant tout d'envoyer dans les familles en difficulté de bonnes ménagères, dévouées et honnêtes, ils en viennent maintenant à faire de l'aide familiale une véritable profession exigeant des qualités morales et une formation approfondie. Plusieurs écoles ont été ouvertes dans ce but.

Les services d'aide familiale existent depuis longtemps en Suisse alémanique, mais il n'en est pas de même dans nos cantons romands où leur création est relativement récente.

Dans le canton de Neuchâtel, l'idée du service d'aide familiale a été lancée dès 1950 par l'Office social neuchâtelois et en 1951

des services se constituèrent dans les districts du Val-de-Travers, de Neuchâtel et de Boudry. Les années suivantes, Le Locle, La Chaux-de-Fonds, le Val-de-Ruz et enfin les localités rurales des Montagnes ont organisé leur service d'aide familiale. Ce sont des associations privées, recueillant des cotisations parmi la population, les entreprises, etc. Les communes leur accordent leur appui dans une certaine mesure et le canton y participe par un subside modeste. Les familles aidées paient une participation plus ou moins élevée suivant leurs ressources et les charges familiales. Pour compléter les payements par trop réduits le service d'aide familiale s'adresse à des œuvres comme Pro Juventute, les paroisses, etc., et à l'assistance. L'aide familiale passe généralement un certain temps dans une famille, jusqu'à ce que sa présence ne soit plus indispensable et que la vie du foyer ait repris son cours normal. Dès la création de nos services d'aide familiale des appels nous sont parvenus de la part de vieillards, et, dans la mesure où nous disposons d'un personnel suffisant nous avons répondu spontanément à ces demandes.

Il faut citer encore l'exemple de La Chaux-de-Fonds où l'Office social a engagé depuis une dizaine d'années déjà une aide familiale. Depuis la création d'autres Services dans cette ville, cette aide se consacre de plus en plus aux malades chroniques et aux vieillards souffrant d'infirmité ou s'affaiblissant.

L'aide familiale se rend régulièrement chez eux une à deux fois par semaine, tous les jours si besoin est, et s'occupe du ménage, des repas, des achats. Elle les suit jusqu'à leur entrée dans un asile, à l'hôpital ou à leur décès. Son intervention est généralement gratuite, tous les usagers étant des assurés de l'AVS. L'aide familiale travaille en liaison constante avec l'assistante sociale qui fait toutes démarches utiles pour les soins médicaux, le secours de l'assistance pour l'alimentation, le combustible, le placement, etc.

Mais la question n'en est pas résolue pour autant dans notre canton, car de nombreux problèmes se posent et, dans les circonstances actuelles, les Services d'aide familiale ne sauraient généraliser cette aide aux vieillards.

Quels sont donc les obstacles à vaincre?

a) *Question du personnel.* L'aide familiale étant appelée à pénétrer dans les milieux les plus divers, où se posent souvent de graves problèmes familiaux, doit pouvoir acquérir, nous l'avons

dit, une solide formation qui lui permettra de répondre aux besoins de tous les foyers où elle est appelée, qu'il s'agisse du ménage, de l'éducation des enfants, d'une saine influence à exercer sur une mère déficiente, ou des soins à donner au nourrisson et au malade. Les Services d'aide familiale, nouveaux venus dans l'action sociale, ne disposent pas actuellement d'un personnel qualifié suffisant.

Il faut relever, cependant, que l'aide que l'on entend apporter aux vieillards n'exige pas de connaissances aussi étendues : il s'agit de décharger les personnes âgées de certains travaux domestiques, de s'occuper parfois de leurs repas et de leur toilette, de leur tenir compagnie et maintenir vivant le contact avec l'extérieur. Mais cette aide ne s'improvise pas non plus ; on sait que bien des vieillards ont à suivre des régimes et que, de toute façon, l'alimentation des personnes âgées est soumise à certaines règles ; il y a également des principes d'hygiène qu'il faut connaître et qui sont tout particulièrement importants pour le vieillard. Enfin, la psychologie nous apprend que la vieillesse n'est pas une diminution de l'homme, mais une phase de son existence, phase difficile, comparable à celle de la puberté, et exigeant de ceux qui s'occupent des vieillards une compréhension et une affection plus grandes. Ici encore, il s'agit de distinguer les cas temporaires et l'aide régulière pour lesquels le personnel varie aussi.

b) *Un autre problème est celui du financement.* Les Services d'aide familiale ont généralement des difficultés à équilibrer leur budget s'ils ne sont pas dépendants d'une commune, car la participation des familles atteint rarement le coût de l'aide familiale. Il est possible de demander une contribution aux familles lorsque le chef a des ressources régulières. Il n'en est pas de même pour beaucoup de vieillards qui vivent très modestement et dont les moindres sous sont comptés. De même, le Service d'aide familiale peut obtenir assez facilement la collaboration d'œuvres diverses lorsqu'il s'agit de familles, d'enfants, mais il est plus limité pour les cas d'aide aux vieillards. C'est une des raisons pour lesquelles jusqu'ici les Services d'aide familiale sont intervenus auprès des vieillards essentiellement pour une aide temporaire, tandis que les coups de main réguliers sont encore l'exception.

c) *Enfin se pose encore un problème d'organisation.* Dans sa forme actuelle, le Service d'aide familiale est outillé pour venir

en aide aux familles, pendant une période déterminée. Il est en relation avec les œuvres s'occupant de la famille et de la jeunesse; il reçoit des subsides pour venir en aide à la famille; son personnel est formé essentiellement dans un esprit familial. Relevons toutefois que les aides familiales romandes qui sont formées à l'Ecole de Champ-Soleil à Lausanne font deux mois de stage dans un hospice de vieillards. Ce personnel n'est pas assez nombreux actuellement pour permettre une généralisation de l'aide aux vieillards et, jusqu'ici, le but primordial a été: la famille.

*

Est-ce à dire que les Services d'aide familiale n'envisagent pas d'étendre leur champ d'action aux vieillards? Certainement pas, au contraire. Ils sont conscients des services que l'aide familiale pourrait rendre aux vieillards. Son intervention, au moment opportun, permettrait dans bien des cas d'éviter le transfert dans un asile et, d'autre part, la prise en charge des convalescents sortant de l'hôpital contribuerait à libérer les hôpitaux qui se plaignent de la pénurie de lits. Les Services d'aide familiale ont d'ailleurs apporté leur appui à de nombreux vieillards déjà et ils sont prêts à étudier, avec les institutions d'aide à la vieillesse, quelles sont les possibilités de collaboration.

*

Si l'aide familiale n'est pas généralisée dans toute la Suisse romande, elle est actuellement en plein essai dans tous les cantons et ne tardera pas à s'étendre aux régions qui n'en bénéficient pas encore.

Quelques suggestions pratiques pour la généralisation de l'aide aux vieillards à domicile

Prenons tout d'abord la catégorie des vieillards auxquels il s'agit de venir en aide *pour une période déterminée*, en cas de maladie, convalescence, accident, etc.

Il semble bien que de tels cas entrent tout à fait dans le cadre de l'activité des Services d'aide familiale. Ils pourraient être confiés, en particulier, aux aides familiales mûres, ayant une certaine expérience des soins à donner aux malades. Ces aides pourraient être formées par des cours semblables à ceux donnés par la Croix-Rouge, mais visant plus spécialement les vieillards. Ils

seraient complétés par des entretiens sur l'attitude à avoir avec les personnes âgées, les problèmes que cela pose et des directives relatives à l'alimentation et à l'hygiène du vieillard.

Quant à la question financière, il s'agirait d'obtenir pour ces cas précis un appui effectif des œuvres en faveur de la vieillesse, et nous songeons ici aux institutions privées, naturellement, mais aussi à une participation des caisses publiques d'aide à la vieillesse. Ceci demande une étude pour décider de la forme à donner à cette contribution. Nous pensons, par exemple, que le subside des caisses publiques devrait permettre au Service d'aide familiale de fixer une taxe modeste, à la portée des vieillards, tandis que les œuvres privées interviendraient en faveur des vieillards pour lesquels cette modeste taxe est encore trop élevée.

Enfin, pour ce qui concerne l'organisation, les Services d'aide familiale devraient s'entendre avec la Fondation Pour la Vieillesse, établir une collaboration régulière et décider d'inclure officiellement l'aide aux vieillards malades dans leur activité. Les cas pourraient être signalés par les infirmières visiteuses, les médecins, les paroisses, éventuellement les hôpitaux, au moment du départ d'un convalescent, et par les usagers eux-mêmes aux centres du Service d'aide familiale qui prendraient toutes mesures d'entente avec la Fondation pour la Vieillesse. La liaison doit être étroite aussi avec les services médicaux (dispensaires, œuvre de la Sœur visitante, médecins).

Avant d'aborder le problème de l'aide ménagère permanente aux vieillards, citons encore le cas de l'aide familiale qui s'occupe, comme c'est le cas à Zurich, d'une cité-vieillesse. Là aussi, il est nécessaire d'avoir une personne bien formée, à même de conseiller, d'encourager les vieillards, de comprendre leurs difficultés tout en leur apportant son concours pour les travaux domestiques.

*

Nous en arrivons finalement au problème délicat des vieillards en santé qui ont besoin d'une certaine aide et surveillance pour pouvoir rester chez eux.

Nous avons vu qu'il s'agit essentiellement d'une aide ménagère: entretien de l'appartement, du linge, achats, etc. Cette aide de quelques heures peut se renouveler chaque jour, une ou deux fois par semaine ou par mois, suivant les cas, et *pendant une durée indéterminée*.

Le problème, pensons-nous, exige une collaboration très étroite entre les œuvres pour une utilisation rationnelle des forces et des moyens disponibles.

La question du personnel se pose, pour cette forme d'aide, de façon très différente, et les expériences faites tant à l'étranger qu'à Zurich semblent bien prouver qu'il n'est pas nécessaire de confier cette tâche à des aides familiales professionnelles. Des ménagères expérimentées, dévouées, ayant un certain sens social, rendent les plus grands services aux vieillards en se mettant à leur disposition quelques heures chaque jour ou chaque semaine. La formation qui leur est nécessaire peut être acquise par des cours rapides et des entretiens dirigés par des personnalités bien au courant des problèmes de la vieillesse.

Si la collaboration avec les œuvres et les paroisses nous paraît importante ici, c'est que nous estimons que l'on devrait, pour ce travail, faire appel dans une large mesure à des aides bénévoles. Parmi les Samaritaines, les congrégations religieuses, les groupements féminins, il doit être possible de trouver des bonnes volontés, prêtes à entourer nos vieillards, à leur donner les coups de main nécessaires dans leur ménage, à s'occuper de leur blanchissage, de leurs achats, à les accompagner dans leurs sorties, bref, à être cette présence que l'on attend, ce lien avec le monde extérieur. Il faut lutter contre la tendance à faire de toute action charitable ou sociale un service professionnel, rétribué et exigeant une organisation administrative onéreuse. Les réalisations possibles et nécessaires dans une grande ville trouvent souvent des solutions différentes, à caractère d'entraide, dans les régions rurales et les petits centres. Il est nécessaire, à ce point de vue, d'éveiller le sens des responsabilités envers le prochain et de faire comprendre à ces aides bénévoles que leur collaboration n'est efficace que si elle est régulière.

Du point de vue financier, le problème est le même que pour l'aide aux vieillards malades, avec cette réserve de faire appel autant que possible à des aides bénévoles.

L'organisation pourrait se faire en collaboration étroite avec le Service d'aide familiale et les œuvres intéressées qui pourraient, elles, prendre en charge cette aide aux vieillards et faire appel au service d'aide familiale pour du personnel occasionnel et pour

lui confier les cas de maladie, d'aggravation d'un état de faiblesse nécessitant l'intervention de l'aide familiale.

*

Ces quelques suggestions demandent évidemment une étude plus approfondie pour passer à la voie des réalisations. Mais l'expérience doit être tentée, elle répond à un besoin certain. D'autres solutions peuvent être proposées; notre intention était d'attirer votre attention sur un aspect nouveau et humain d'aide à la vieillesse, dans l'espoir que le rassemblement des bonnes volontés et des moyens disponibles, la mise en commun des préoccupations permettront d'aboutir à des résultats concrets pour le bien de nos vieillards.

A. Irmay

Zu den Ursachen des Altersproblems

Gefühle des Ueberflüssigseins, der Hilfslosigkeit und der Lange-weile nennt uns J. Roth in seinem Artikel «Die ‚Sons of Rest‘ von Darlaston» im Heft Nr. 1, 1954, unserer Zeitschrift, als Hauptursache für den unerwartet raschen Zerfall der geistigen und körperlichen Kräfte vieler mehr oder weniger rasch aus dem Erwerbsleben ausscheidenden Arbeitsnehmer.

Wir wollen die Mannigfaltigkeit der Probleme nicht übersehen, die sich dem Selbständigerwerbenden beim Ausscheiden aus dem Erwerbsprozess stellen. Er wird aber diesen Schritt viel eher seinen Verhältnissen anpassen können als sein unselbständig erwerbender Alterskollege. Dieser tritt oft von heute auf morgen aus einem für sein Alter zu strengen Arbeiten in ein vollkommenes Nichts. Unser Altersproblem wird somit nicht nur durch die an und für sich erfreuliche Tatsache der Zunahme unserer älteren Generation aktuell, sondern wir müssen dazu noch eine Verschiebung zu Gunsten der ehemals unselbständig erwerbenden alten Leute konstatieren. Der «Seniorchef» des Familienbetriebes verschwindet immer mehr. Dass unser Problem nicht nur finanzieller Natur ist, sondern auch rein menschlicher Art, erschwert seine Lösung erheblich; denn wie schwer ist es für den Menschen, einzusehen, dass das Versagen nur an ihm selber liegt und kein äusserer Sündenbock vorgeschoben werden kann! Die Fürsorge